

CELLULE REGIONALE D'INTERVENTION EN POLLUTION INTERIEURE

Recherche de polluants liés aux problèmes de santé



NOS LOGEMENTS CONTAMINÉS ?

On l'ignore souvent, mais des polluants chimiques et biologiques s'accumulent dans nos habitations. Ils proviennent de l'émission de certains produits, substances ou matériaux présents dans l'habitat, de comportements inadéquats (tabagisme, manque d'aération) ou du bâtiment lui-même et de ses aménagements (humidité, problèmes de ventilation, d'isolation...).

POLLUANTS CHIMIQUES :

- composés organiques volatils provenant des solvants de peinture, des colles, des produits d'entretien, des désodorisants pour air, des produits cosmétiques, de la cuisine, des fleurs,...
- formaldéhyde émis par le bois aggloméré, certains matériaux de construction...
- pesticides
- monoxyde de carbone (CO)
- plomb
- particules fines
- ...



POLLUANTS BIOLOGIQUES :

- acariens
- moisissures
- ...

UN IMPACT SUR LA SANTÉ

Cette pollution intérieure peut provoquer, favoriser ou entretenir des problèmes d'asthme, d'allergies, de bronchites chroniques, de migraines, de digestion, de fatigue...

Confronté chez un patient à des symptômes récalcitrants de ce type, un médecin peut suspecter une origine domestique.

À Bruxelles, il existe un service spécialisé qui effectue, à la demande du médecin, des prélèvements et des analyses à l'intérieur des logements afin de poser un diagnostic environnemental. Son nom ? La CRIPI.

Claude M., médecin généraliste à Bruxelles

« Il est primordial d'informer les personnes sur les éventuelles pollutions qui existent dans leur logement et sur les risques de ces nuisances pour leur santé. »



LE RÔLE DE LA CRIPI

La Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure (CRIPI) est un service d'analyse de la pollution de l'habitat en Région de Bruxelles-Capitale.

LA CRIPI POSE UN DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

Les prélèvements et les analyses effectués par la CRIPI identifient les polluants présents dans l'habitat et recherchent les sources possibles de contamination.

LA CRIPI CONSEILLE

La CRIPI donne des conseils pratiques aux occupants du logement pour réduire, voire éliminer les polluants détectés.

LA CRIPI OBSERVE

Les informations récoltées sont encodées dans une banque de données en vue de proposer, à terme, des actions préventives en matière de lutte contre les pollutions intérieures.

L'intervention de la CRIPI est gratuite.



LA CRIPI N'INTERVIENT QUE SUR DEMANDE MEDICALE ECRITE ET MOTIVEE.
LES ANALYSES EFFECTUEES N'ONT AUCUNE VALEUR D'EXPERTISE D'HABITAT ET NE PEUVENT ETRE UTILISEES LORS D'UNE ACTION DEVANT LES TRIBUNAUX.

LE DÉROULEMENT D'UNE ENQUÊTE

1. Le médecin introduit (par courrier, mail ou fax) une demande d'enquête et d'analyse auprès de la CRIPI en mentionnant les coordonnées de son patient, les symptômes observés et les tests d'allergies déjà réalisés.
2. L'équipe de la CRIPI se rend au domicile du patient. Des prélèvements chimiques et biologiques sont effectués dans l'air, sur les murs, le sol, le mobilier... L'infirmière sociale questionne les occupants sur leur mode de vie, leurs problèmes de santé, les nuisances observées dans le logement...
3. Les échantillons prélevés sont analysés en laboratoire. Les résultats sont consignés dans un rapport et encodés dans la base de données de la CRIPI.
4. Le rapport est transmis au médecin pour qu'il puisse effectuer le suivi auprès de son patient.
5. L'infirmière sociale retourne au domicile du patient pour lui expliquer le résultat des analyses et lui donner les conseils qui pourront remédier au problème.
6. 12 à 18 mois plus tard, la CRIPI envoie un questionnaire d'évaluation au médecin et au patient pour s'informer de l'évolution de la situation.



LA CRIPI DANS LES CRÈCHES

Parce que les nourrissons et les jeunes enfants sont a priori plus sensibles aux pollutions intérieures, la CRIPI enquête également, à leur demande, dans les milieux d'accueil de la petite enfance à Bruxelles.



Isabelle S., Schaerbeek

« Nez congestionné surtout le matin, muqueuses nasales irritées, difficulté de se concentrer, fatigue... j'avais l'impression de ne plus retrouver la forme. J'ai même pensé à un début de dépression parce que les médicaments me semblaient si peu efficaces. C'est alors que mon médecin traitant m'a parlé de la CRIPI. « Juste pour voir » m'a-t-il dit. Quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre que ce qui me rendait malade, c'était le nouvel aménagement de mon salon combiné à une mauvaise ventilation de l'appartement ! J'ai suivi les conseils de l'infirmière sociale : j'ai retiré les matériaux qui posaient problème, j'ai supprimé les parfums d'intérieur que j'utilisais en trop grande quantité, j'aère davantage et franchement, je me sens beaucoup mieux... »

UN PARTENARIAT

Bruxelles Environnement assure la coordination de la CRIPI et effectue les analyses chimiques.

L'Institut de Santé Belge – SCIENSANO effectue les analyses microbiologiques et prend part aux prélèvements dans les crèches.

Le Fonds des Affections respiratoires asbl – FARES participe à l'accompagnement social de la démarche.

Vous êtes médecin et vous souhaitez une intervention de la CRIPI auprès de l'un de vos patients ?

Envoyez votre demande motivée :

- par courrier : CRIPI – Gulledele, 100 à 1200 Bruxelles
- par fax : 02/775 77 70
- par e-mail : cripi@environnement.brussels

INFO



02 775 75 75
ENVIRONNEMENT.BRUSSELS